

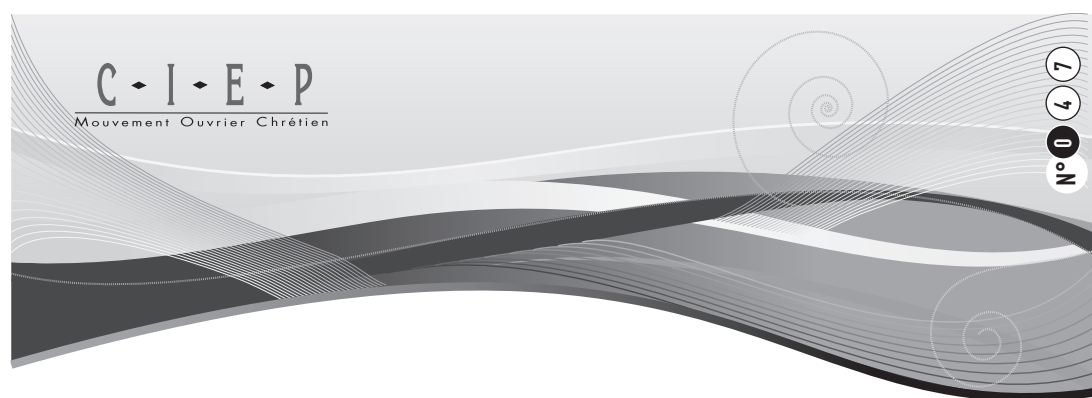
Horaire

Le cours à option « Éléments de droit des relations individuelles et collectives du travail » entre dans le cursus de quatrième année et compte 30 périodes.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
au travers d'un travail écrit, face à une situation particulière relevant du droit du travail, en tenant compte du contexte ;

- de rechercher l'information pertinente,
- de traiter les informations récoltées,
- de se positionner en tant qu'acteur de changement.



Éléments de droit des relations individuelles et collectives du travail

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur les normes en matière du droit du travail.

Plus particulièrement, l'étudiant sera capable, à partir d'exemples concrets,

- d'énoncer les principes fondamentaux du droit du travail, notamment :
 - les dispositions générales de la loi sur les contrats de travail
 - la réglementation du travail
 - les sources et la hiérarchie des normes en droit du travail ;
- à partir d'un conflit individuel ou collectif relevant du droit du travail :
 - d'identifier les thèses des parties,
 - de développer une méthodologie de la recherche d'information
 - susceptible de lui permettre de se positionner dans le cadre de ce conflit;
- d'expliciter et de hiérarchiser les principales clauses de conventions collectives du travail dans le cadre du droit du travail afin d'en évaluer la portée.